

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT INDRE ET LOIRE  
COMMUNE DE LOUANS**

**Compte rendu de séance  
Séance du 27 Mars 2017**

L'an 2017 et le 27 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GOUGET Micheline, Maire.

**Présents** : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. VAH Michel, M. FOUSSIER Fabien, M. CLISSON Frédéric, Mme DUBREUIL PICHON Claude, M. AUBERT Thomas, Mme LANGEVIN Christine, M. FALLOURD Ludovic.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VAH Jean-François à M. VAH Michel

Excusé(s) : M. BARON Benoist, M. PLOTON Pascal

Absent(s) : M. BROUSSEAU Hubert, M. LEROUX Eric

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 21/03/2017

**Date d'affichage** : 21/03/2017

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DUBREUIL PICHON Claude

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

- I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 06 février 2017
- II - Demande de subvention Dotation pour le Soutien à l'investissement Public Local - Aménagement et sécurité Rue Principale et abords de l'Ecole
- III - Modification des statuts communautaires "adhésion et retrait des syndicats mixtes"
- IV - Questions diverses

**I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 06 février 2017**

Le compte-rendu de la session du 06 février 2017 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à l'unanimité des présents.

## **II - Demande de subvention Dotation pour le Soutien à l'investissement Public Local - Aménagement et sécurité Rue Principale et abords de l'Ecole**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,  
Vu la lettre circulaire préfectorale du 07 février 2017 relative à la programmation 2017 de la Dotation pour le Soutien à l'Investissement public Local (DSIL),  
Vu la délibération du 27 juin 2016 concernant le marché "Aménagement : mise en accessibilité et sécurité du centre-bourg", la commune peut prétendre à une subvention DSIL selon le plan prévisionnel proposé :

### **PLAN DE FINANCEMENT 2EME TRANCHE 2017**

<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES</b>	
Estimation	178 000,00	DETR	53 400,00
		DSIL	35 600,00
		STA	15 000,00
		Autofinancement	74 000,00
<b>COUT DE L'OPERATION</b>	<b>178 000,00</b>		<b>178 000,00</b>

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL auprès de la Préfecture d'Indre et Loire pour l'opération "Aménagement : mise en accessibilité et sécurité du centre-bourg",

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- CHARGE Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2017 pour le programme "Aménagement : mise en accessibilité et sécurité du centre-bourg".

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **III - Modification des statuts communautaires "adhésion et retrait des syndicats mixtes"**

Le Maire expose que, par délibération du 2 mars 2017, le conseil communautaire a modifié les compétences communautaires, conformément à l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour permettre à Loches Sud Touraine d'adhérer à des syndicats mixtes dans les domaines relevant de ses compétences par simple délibération du conseil communautaire, sans être subordonné à l'accord des conseils municipaux des 68 communes membres de l'EPCI.

Le Maire précise que les conseils municipaux sont maintenant appelés à se prononcer à la majorité qualifiée et dans un délai de trois mois sur cette modification des compétences en application de l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les compétences communautaires définies par l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2016

Vu l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 2 mars 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

**DECIDE** d'ajouter dans les compétences communautaires le paragraphe suivant :

*"Adhésion et retrait des syndicats mixtes dans les champs de compétence de la communauté de communes par délibération du conseil communautaire."*

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **IV - Questions diverses**

- a) Une benne papier stationnera sur le parking de l'école du 12 au 19 juin 2017
- b) Rappel des dates des élections
- c) Compte rendu réunion Syndicat transport scolaire du Grand Ligueillois par Christine Langevin
- d) Pascal PLOTON a été désigné membre de la commission numérique de Lochs Sud Touraine

En mairie, le 28/03/2017  
Le Maire  
Micheline GOUGET

